



Madame, Monsieur,

Une prise en charge vous est proposée pour votre enfant.

- Après une période d'observation par différents professionnels, un projet de suivi est élaboré avec vous en fonction des réussites de votre enfant et de ses besoins.
- Ce projet est coordonné par le médecin référent de votre enfant au C.A.M.S.P. Un écrit avec nos observations vous est remis.
- Vous signifiez votre accord par la signature du « Document Individuel de Prise Charge » avec le directeur.
- Selon le projet établi, votre enfant bénéficie de séances individuelles ou de groupes assurées par les professionnels du C.A.M.S.P. (éducateur de jeunes enfants, kinésithérapeute, orthophoniste, psychomotricien...).
- Vous rencontrerez la psychologue et l'assistante sociale.
- Le projet est revu tous les 6 mois en fonction de l'évolution de votre enfant et de votre demande. Le suivi peut :
 - s'achever,
 - être reconduit dans de nouveaux axes de travail,
 - aboutir à une orientation de votre enfant vers un autre service ou d'autres professionnels.
- Le planning des rendez-vous et des séances est fixé pour 2 mois.
- Nous avons la possibilité de nous mettre en rapport avec les équipes de crèche, halte-garderie ou école afin d'accompagner la socialisation de votre enfant. Veuillez nous en faire la demande.

L'équipe du C.A.M.S.P.

INFORMATIONS PRATIQUES

**112 avenue de la République
63100 Clermont-Ferrand**

 : 04.73.36.10.10 - Fax : 04.73.36.49.35
secretariatcampsp63@gmail.com

Ouverture du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h30.
Fermeture : Noël, Pâques, 3 semaines en août, jours fériés.

